



Edition 2006

## Entreprise primée dans la catégorie social

### The Walt Disney Company

Siège principal :	Burbank, Californie (USA)
Chiffre d'affaires/bénéfice 2004 :	US\$ 31 milliards/US\$ 2.3 milliards
Secteur :	Parcs Disney, films, médias, jouets, etc.
Propriétaire(s) :	SA cotée en bourse
Nb. d'employés :	Fin 2004 : 129'000 personnes
CEO :	Robert A. Iger
Participant au WEF 2006 :	officiellement pas inscrit
Proposé pour le Public Eye Award par :	SACOM (Students & Scholars Against Corporate Misbehavior), Hong Kong

#### Résumé

De graves violations des droits humains et du travail dans les fabriques des fournisseurs de Walt Disney ternissent l'image innocente que le géant du divertissement tente habituellement de transmettre avec ses films et ses personnages. L'entreprise ne publie pas les noms de ses fournisseurs en Chine, empêchant ainsi le contrôle des conditions de travail par des inspecteurs indépendants. SACOM demande à Walt Disney de donner les noms de ses fournisseurs et de les faire inspecter régulièrement par des ONGs indépendantes.

#### Caractéristiques du comportement reproché

Plus de 80 ans après sa fondation (1923), on ne peut plus ignorer l'entreprise états-unienne du divertissement et de la communication Walt Disney. A côté de ses studios de cinéma, Walt Disney gère aujourd'hui également des parcs d'attractions, de même que de nombreux programmes de radio et de télévision. L'entreprise commercialise ses personnages à travers le monde entier à l'aide d'une large palette de produits. Depuis peu, même les fans de Mickey & Co. chinois ont leur parc d'attractions. Le Disneyland d'Hongkong, 5<sup>e</sup> plus grand au monde, a ouvert ses portes en septembre 2005. Toutefois, des liens étroits existent entre la Chine et l'entreprise Walt Disney depuis longtemps.

Walt Disney fait fabriquer une grande quantité de ses jouets par des fournisseurs établis en Chine. Le fait que les droits humains et le droit du travail soient bafoués dans nombre de ces entreprises ne semble pas autrement troubler Walt Disney. Une enquête (mai à août 2005) de l'ONG chinoise « Students and Scholars Against corporate Misbehaviour » (SACOM) a révélé l'existence de graves violations de ces droits chez plusieurs fournisseurs de Walt Disney.

Des journées de travail allant jusqu'à 15 heures, un salaire minimum non garanti et le refus d'un congé maternité sont courants dans les entreprises qui produisent pour Walt Disney. Selon SACOM, les longs horaires de travail et le manque de sécurité conduisent continuellement à des accidents de travail.

En outre, en été, l'air est tellement suffocant dans les fabriques que des ouvriers perdent connaissance. Pour maintenir les employés au travail malgré les mauvaises conditions, les employeurs exigent des indemnités de départ importantes de la part des collaborateurs qui quittent leur emploi.

Disney prétend qu'il vérifie régulièrement que ses fournisseurs respectent le « code de conduite pour les fournisseurs », disponible en plus de 50 langues sur le site web de Walt Disney. Or, les inspecteurs se contentent de fausses attestations de travail et de salaire délivrées par les cadres des entreprises soit disant examinées. Les recherches de SACOM ont montré que de simples visites des fabriques suffiraient à constater des violations massives et répandues des droits des ouvriers. Walt Disney ne s'intéresse visiblement pas à cela.

Contrairement à d'autres entreprises (telles que Nike), Walt Disney n'a jusqu'à aujourd'hui pas publié les noms et la localisation de ses fournisseurs. L'entreprise semble être consciente des conditions locales de travail précaires et s'oppose de ce fait à un contrôle indépendant, par des ONGs, des ateliers de production.

### **Conséquences**

Du fait que Walt Disney n'assume pas sa responsabilité quant au respect, par ses fournisseurs, des droits humains et du droit du travail, des ouvriers de nombreux sites endurent des conditions de travail exécrables. Des accidents de travail, souvent provoqués par un manque de sécurité et par la fatigue, conduisent de manière répétitive à des blessures voire, cela n'est pas si rare, à des décès.

**Etat actuel**

Le fait de traduire le « code de conduite pour fabricants » dans les langues les plus diverses ne garantit de loin pas qu'il soit mis en œuvre dans les fabriques qui fournissent ses marchandises à Walt Disney. Walt Disney doit exercer une plus grande pression sur ces fournisseurs afin qu'ils respectent le code. SACOM demande à l'entreprise :

- de faire connaître les noms et lieux de tous ses fournisseurs ;
- d'indiquer le fabricant sur les produits ;
- d'exiger de ses fournisseurs qu'ils fassent inspecter leurs fabriques par des ONGs indépendantes ;
- d'encourager des comité de travailleurs à faire respecter les droits du travail de même que le code de conduite de Walt Disney.

**Informations supplémentaires et liens :**

- [www.sacom.org.hk](http://www.sacom.org.hk)
- [www.disneylaborstandards.com](http://www.disneylaborstandards.com)